

Deux inventeurs québécois mettent au point un produit qui réduit les besoins en chlore des piscines

Crystalline réduirait par trois le coût d'entretien annuel d'une piscine creusée

Dominique Froment
des *patenteurs*. M. Chrétien trouvait coûteux et fastidieux l'entretien de la piscine de sa résidence de Laval.

Il n'est pas le seul puisqu'un marché noir du sulfate de cuivre à l'état pur s'est développé au fil des ans.

Ce produit réduit jusqu'à 75 % les besoins en chlore et élimine la nécessité de recou-

rir aux produits de traitement de l'eau comme ceux qui haussent et baissent le pH, les éclaircisseurs d'eau, les stabilisateurs, les produits pour *parir* la piscine au printemps et pour la *fermer* à l'automne.

Les deux hommes, tous deux employés d'hôpitaux, ont demandé un congé sans solde pour effectuer des recherches sur le sulfate de cuivre.

Des essais concluants

Toutefois, avant d'entreprendre la commercialisation de leur produit, baptisé *Crystalline*, ils ont demandé au Groupe Technitrol-Eco d'en développer la formulation optimale. Le produit a été testé durant tout le dernier été. Il a même obtenu l'homologation de Santé Canada.

Fondée en 1963, Technitrol-Eco, dont les installations sont situées à Pointe-Claire, est le plus important laboratoire privé au Québec.

Avant de commencer ses travaux, le Dr Fred J. Ablenas, directeur de la recherche de Technitrol, a essayé *Crystalline* dans sa piscine. Cette expérience l'a convaincu de son potentiel commercial.

Jacques Poitras, docteur en chimie chez Technitrol, soutient que *Crystalline* réduit considérablement les besoins en chlore, élimine le recours aux autres produits de traitement de l'eau et diminue l'usure de la toile et des autres pièces de la piscine.

« Le produit réduit sensible-



■ De gauche à droite, Guy Chrétien, Jacques Poitras et Denis Beaudoin.

ment les déversements de produits chimiques dans l'environnement. Les personnes qui l'essaient ne peuvent plus s'en passer. »

Les deux inventeurs affirment que leur produit réduit par trois (d'environ 200 \$ à environ 75 \$) le coût d'entretien annuel d'une piscine creusée. En effet, un seul contenant de 300 grammes de *Crystalline*, vendu 50 \$, suffit pour la saison de la baignade. Il ne reste qu'à ajouter le quart de la quantité normale de chlore.

700 000 \$ investis

MM. Chrétien et Beaudoin et trois autres actionnaires ont investi jusqu'à maintenant

700 000 \$ dans le développement et la commercialisation de *Crystalline*. Ils n'ont reçu aucune subvention et ont déjà mandaté Technitrol pour développer une deuxième génération du produit.

Les inventeurs de *Crystalline* n'ont pu faire entrer leur produit dans les magasins des vendeurs de piscines parce qu'il contribue à faire baisser les ventes de chlore et d'autres produits d'entretien, qui sont une importante source de revenus pour eux.

Crystalline est toutefois vendue depuis février dans les pharmacies Jean Coutu, dans les Ro-Na L'entrepôt et dans des boutiques d'eau et de vin. Le produit est en instance de brevet au Canada,

aux États-Unis et en Europe.

Forte résistance

Les deux inventeurs rencontrent une forte résistance chez les marchands de piscines. Dans une émission de ligne ouverte présentée il y a trois semaines à la station de radio CKAC, de Montréal, un expert du Club Piscine a pré-senti *Crystalline* comme un produit dangereux. La plupart des autres marchands disereditent le produit sans le connaître, puisqu'ils ne le vendent même pas.

Malgré tout, Technitrol soutient qu'elle est prête à mettre sa crédibilité en jeu au sujet de l'efficacité et de la sécurité de *Crystalline*. ■